



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 9 juin 2021
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2020.BVD.6193
Classification : Non classifié

Communes de Steffisburg et de Fahrni, protection contre les crues, Zulg, Zulgboden jusqu'au pont ferroviaire ; contribution cantonale, crédit d'engagement (n° SAP 310.0032)

1. Objet

Le crédit d'engagement de 4 818 870 francs doit permettre de verser une subvention cantonale d'aménagement des eaux de 4 339 830 francs et une subvention tirée du Fonds de régénération des eaux de 479 040 francs pour le projet d'aménagement des eaux « Protection contre les crues et connectivité longitudinale à Steffisburg » dont les coûts donnant droit à une subvention s'élèvent à 13 151 000 francs.

La commune de Steffisburg assume le rôle de maître d'ouvrage.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Aménagement des eaux dans les communes (subvention cantonale d'aménagement des eaux destinée aux communes)	4 339 830	50

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
4 339 830	4 339 830	0	0

Explications sur les différents sous-totaux

Aucune

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

En mio. CHF	Total	Années précé- dentes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Années suivantes
Selon le présent arrêté	4.34	0.00	0.00	0.00	1.50	1.00	1.10	0.70	0.04
Selon le plan d'investissement 19.08.2020									

Le projet est inscrit dans le plan d'investissement intégré au poste « Subventions aux projets commu-
naux de protection contre les crues ».

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Aménagement des eaux dans les communes (subvention cantonale d'aménagement des eaux destinée aux communes)	86 797

Les éléments de construction à remplacer sont amortis et n'entraînent pas de charges d'amortissement
extraordinaires.

La subvention de 479 040 francs issue du Fonds de régénération des eaux sera directement imputée au
compte de résultat.

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Aucun		

Total en CHF

6. Explications et commentaires

Aucun